

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 73 (2001)

Heft: 4

Artikel: Vieillir chez soi : pas d'épanouissement sans participation

Autor: Dentan, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vieillir chez soi : PAS D'EPANOUISSEMENT SANS PARTICIPATION

S

Si le maintien à domicile représente pour les personnes âgées un facteur de dynamisme et d'épanouissement, alors qu'on leur offre la possibilité de concevoir leur «chez soi». C'est ce qui ressort de la journée de réflexion organisée le 22 juin à Neuchâtel sur l'initiative de l'Association suisse pour l'Habitat (ASH section romande) et de la Fondation suisse pour la vieillesse Pro Senectute (secrétariat romand). La rencontre réunissait une centaine de participants, professionnels de l'architecture, des aménagements intérieurs et extérieurs, du logement, de l'aide et des soins à domicile, ainsi que des représentants des mouvements de retraités.

L'individualisme qui marque profondément la société contemporaine conduit à une politique de logement qui désavantage les solutions communautaires perçues négativement. On l'admet d'autant plus volontiers qu'à raison de cette politique, les établissements médico-sociaux (EMS) prennent en charge une population à la santé physique ou mentale toujours plus précaire et que, d'autre part, se prendre en charge chez soi est stimulant.

Or entre l'établissement médicalisé (EMS) stigmatisé par toutes sortes de maux et l'appartement individuel où règne souvent l'isolement, il existe de nombreuses solutions intermédiaires quelquefois à caractère familial, tant en milieu urbain qu'à la campagne.

Ces logements protégés gravitent souvent autour d'un établissement de soin, avec lesquels s'établissent des coopérations, sources d'animation et d'ouverture. Ils bénéficient parfois de la proximité d'un Centre médico-social (CMS) qui leur offre ses prestations ou disposent de leur propre personnel pour la totalité des services.

INSTITUTIONS PRISONS ?

De l'avis de Francis Monnin, licencié en anthropologie et responsable d'un foyer de jour à Lausanne, diverses contraintes (urgence, sécurité, proximité des proches) ne favorisent pas toujours un choix conforme au projet de vie de la personne âgée. Trop souvent l'univers institutionnel reflète les structures autoritaires d'une société qui devrait laisser à ses sujets âgés davantage de liberté dans l'organisation de leur cadre de vie.

Si les craintes face à l'institution se concentrent sur la vie communautaire, c'est qu'il manque quelque chose à son décor à son environnement. C'est aux penseurs, aux décideurs, aux constructeurs - libérés du seul objectif fonctionnel de l'utilitaire, du confort, voire du luxe - de créer des espaces plus globaux propres à favoriser la rencontre et l'échange entre un public et ses acteurs.

DE L'INADEQUATION A L'EXCLUSION

Auteur de normes architecturales régissant la construction des EMS dans le canton de Genève, le professeur Cyrus Mechkat, s'étonne des inadéquations d'échelle dans la mise en place des infrastructures. Pour lui, le domicile représente le territoire naturel de l'individu ; le groupe vit dans le quartier et le citoyen pense à sa ville, à sa région.

A Penthaz, l'établissement médico-social La Venoge jouxte un café et un supermarché ; il loue progressivement des appartements dans l'immeuble voisin, et les aménage en vue d'héberger des personnes âgées ayant besoin d'une aide à domicile. Le moment venu ces personnes pourront s'installer dans le home proprement dit





Construite en 1959 en coopération avec Pro Senectute Vaud, la Cité Val Paisible a subi une modernisation complète entre 1993 et 1995 : elle comprend une centaine de logements de 1-3 pces ainsi qu'une quinzaine d'appartements plus grands destinés aux familles, afin de favoriser les relations entre générations. Outre le centre de rencontre qui offre différentes activités (restauration, animation, service de pédicure, gymnastique etc) les locataires disposent encore de services personnalisés : épicerie, pharmacie, blanchisserie, aide et soins à domicile

On l'observe bien dans la volonté des établissements de soin de mieux s'enraciner dans la vie de quartier. Or l'aménagement du territoire et l'urbanisme n'ont guère appliqué ce principe jusqu'à maintenant. Tout projet de construction, de réhabilitation devrait donc à l'avenir tenir compte de ces trois dimensions de la personne, car l'inadaptation du lieu de vie entraîne l'assistance, puis l'exclusion.

Directeur de la Fondation suisse des téléthèses à Neuchâtel, Jean-Claude Gabus est convaincu que les moyens auxiliaires, électro-

niques ou non (alarmes téléphoniques, télécommandes, moteurs auxiliaires etc), peuvent prolonger le séjour d'une personne affaiblie chez elle. Dans les homes médicalisés, les systèmes de télésurveillance ont amélioré la qualité de vie des personnes errantes et des soignants qui ont à s'en occuper.

D'autres progrès sont encore en vue; cependant, la technologie ne saurait se dispenser d'éthique et de tact, raison pour laquelle la Fondation a rédigé une charte réglant la surveillance électronique de ces personnes.

Le complexe locatif du Panorama à Vevey comprend notamment cinq appartements protégés pour les personnes âgées. Celles-ci trouvent sur place un centre de rencontre au rez-de-chaussée où elles peuvent prendre un repas et qui accueille diverses animations. Panorama abrite aussi le centre médico-social de la région et une unité d'accueil pour écoliers.



LA POLITIQUE DE LOGEMENT DU CANTON DE ZURICH

A fin 2000, plus de la moitié de la population du pays vit dans les cinq cantons les plus peuplés Zurich, Berne, Vaud Argovie, Saint Gall. 4% de la population du canton de Zurich a plus de 80 ans, dont deux tiers de femmes. La proportion des personnes âgées (64 ans et plus) par rapport aux « actifs » (20-64 ans) atteignait 24% à fin 1998 et s'établira aux environs de 30% dans vingt ans. Trois quarts des retraités et deux tiers des personnes de plus de 80 ans vivent chez elles sans intervention à leur domicile.

En matière de politique de la vieillesse le canton s'est fixé quatre objectifs :

- Favoriser l'autonomie individuelle
- Consolider et améliorer les prestations sociales et de soins conformément aux besoins
- S'enquérir des besoins de la population âgée afin de lui assurer une qualité de vie élevée
- Adopter des mesures propres à prévenir la paupérisation de la vieillesse

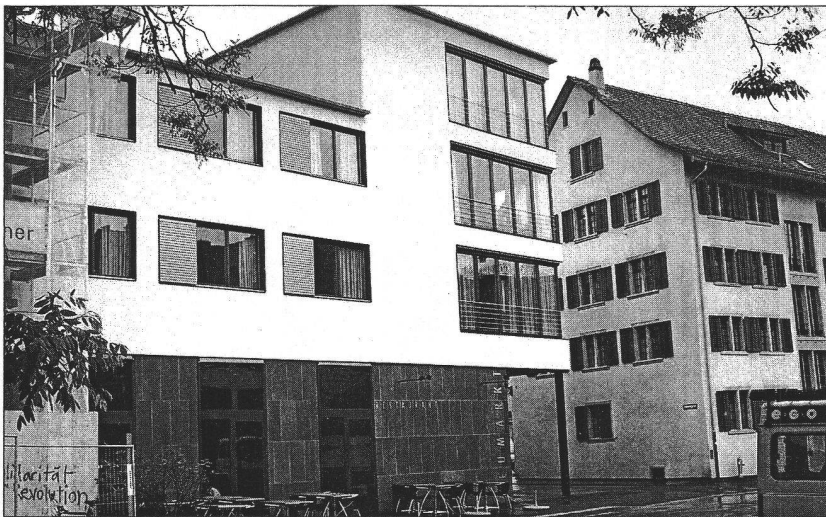
Dans cette perspective le canton et les communes entendent favoriser la construction ou la rénovation d'appartements pour les personnes de plus de 60 ans par des garanties financières ou des prêts à des conditions avantageuses. Les subventions permettent d'abaisser les loyers de 30-40%. La priorité va aux logements de 1 1/2 à 2 1/2 pièces, les plus petits logements trouvant difficilement preneurs. A la fin de l'an 2000 on comptait plus de 3 000 logements au bénéfice d'une aide financière.

Dans de nombreux ensembles pour personnes âgées, on a précédé à divers aménagements destinés à favoriser le travail des services de soins à domicile, voire de véritables points d'appui. Cette méthode permet de passer sans difficulté de l'appartement autonome à une structure avec prise en charge.

Le canton contribue au développement des services à domicile. L'aide financière à la construction ou à la transformation d'établissements de soins peut atteindre jusqu'à 40% des frais engagés.

A l'avenir le canton envisage de soutenir également la construction ou l'aménagement de logements de trois pièces pour couples et n'exclut pas de contribuer à la mise en œuvre de solutions novatrices, de projets-pilotes et d'autres modèles d'habitat.

Résumé de l'allocation de Christian Caduff directeur de l'Office cantonal du logement, Zurich



Propriété de la Ville de Winterthur, le centre pour personnes âgées du Neumarkt comprend un restaurant de ville, une maison de retraite médicalisée répartie en trois unités d'habitation, totalisant 70 personnes et une douzaine d'appartements protégés. Il est installé en zone piétonne au centre de la ville

POURQUOI DES BARRIERES ARCHITECTURALES ?

Les barrières architecturales existent-elles ? s'interroge Jean-Marie Vogt, conseiller technique à Pro Infirmis Neuchâtel. Si l'on admet qu'elles existent, alors il y a de mauvais architectes ou des architectes de mauvaise foi qui n'auraient d'autre ambition que de compliquer la vie des utilisateurs. Or tel n'est pas le cas. Adaptés au monde des adultes, les escaliers créeront toujours des difficultés aux jeunes enfants et aux personnes peu mobiles.

Il suffirait parfois de peu de chose pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées vivant chez elles ; encore faudrait-il que les régies et les concierges veuillent bien faire preuve de compréhension. Quant aux moyens auxiliaires (déambulateurs, alarmes téléphoniques, lits électriques etc), ils atteignent par-

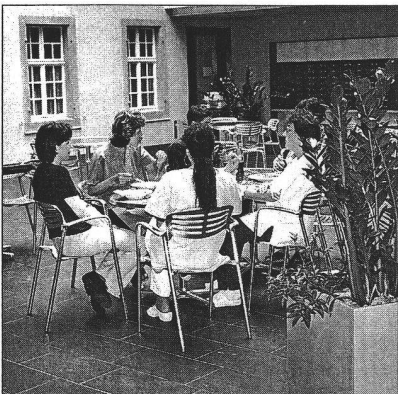
fois leurs limites et la sagesse peut aussi passer par l'adoption d'un cadre de vie plus conforme à ses besoins. La qualité de vie peut aussi passer par la découverte d'un nouveau quartier, la connaissance d'un nouveau facteur ou de nouvelles conditions d'existence.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS INDISPENSABLES

Commerces à proximité, trottoirs suffisamment larges, accès faciles aux transports publics, les aménagements extérieurs jouent un rôle aussi vital que la qualité du logement. Naïma Mameri, architecte œuvrant pour le compte de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, a effectué une solide enquête de terrain dans différents quartiers de Genève caractérisés par une forte population âgée.

Elle préconise diverses mesures

Une cour intérieure également ouverte au public favorise les échanges entre les usagers du centre et les habitants de la ville qui participent à diverses manifestations socio-culturelles



Spacieusement distribués les appartements protégés autorisent même la circulation avec un véhicule électrique



d'aménagement des espaces publics au moins sur les parcours obligés: trottoirs larges d'au moins 2,50 m, abaissés devant les passages protégés, suppression des obstacles sur les cheminements piétonniers, bancs ou sièges sur les axes de déplacement privilégiés, revêtements des sols adéquats (surface non glissante, dalles sans joints ou avec joints étroits pas de pavés engazonnés), bannissement dans la mesure du possible des tronçons en pente, distance des commerces de proximité et des parcs inférieure à 300, accès aux arrêts des transports publics inférieurs à 200 m, notamment en l'absence de services de proximité.

PAS DE LOGEMENT PROTEGE SANS RESEAU SOCIAL

Le discours politique valorise fortement l'aide apportée par la famille ou les proches. A l'heure où les coûts de la santé ne cessent de croître ce discours n'est pas une surprise. Coordinateur des projets vieillisse à la Fondation Leenaards à Lausanne, Patrick Beetschen observe qu'un appartement protégé ne relève pas seulement d'une structure architecturale; certes cette dernière ne doit pas compliquer le travail des proches soignants impliqués dans une lourde tâche ; mais le réseau social mis en place pour soutenir la personne âgée et ses proches joue un rôle tout aussi important, qu'il s'agisse d'aider dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne, ou de prévenir la négligence, la violence ou de possibles abus.

Enfin M.Beetschen s'inquiète de ce que les pouvoirs publics s'approprient à lever prématurément le moratoire sur la construction d'établissements médicalisés. S'il est vrai que le nombre des personnes âgées dépendantes ira croissant, il existe d'autres formes d'habitat collectif plus familiales, moins onéreuses et plus souples qui mériteraient davantage de considération.

SOUPLESSE ET DIVERSITE

Lieu d'épanouissement, le « chez soi » peut rapidement devenir une prison, lorsque survient la fragilité, la dépendance. Gérard Simon, directeur du Centre médico-social du Nord Vaudois s'interroge :

- Les rassemblements importants de personnes âgées sur un seul site correspondent-ils à leurs besoins ?



Les pensionnaires ou locataires des appartements protégés prennent s'ils le désirent leur repas dans le restaurant ouvert au public

- L'intégration de quelques appartements protégés dans un ensemble jeune crée-t-elle les conditions nécessaires au bon équilibre des relations entre générations ?

- Les appareils domotiques ou de biotélévigilance améliorent-ils substantiellement la qualité de vie des personnes âgées ?

- Nos visions d'aujourd'hui répondront-elles aux besoins de demain ?

- Les établissements doivent-ils développer des structures intermédiaires ? Comment déterminer les vrais besoins du bénéficiaire qui ne partage pas toujours les objectifs des professionnels ou de son entourage.

En l'absence de solutions adéquates, les services d'aide et de soins à domicile en sont souvent réduits à proposer un hébergement de longue durée. A ce jour les besoins prioritaires se présentent de la manière suivante :

- petits immeubles destinés exclusivement au troisième âge sécurisés comprenant une quinzaine

d'appartement totalement équipés et indépendants

- des services médico-sociaux et des commerces de proximité

- intégration de ces appartements dans des quartiers animés

- des espaces de communication (caféteria, salons d'étage)

- afin d'encourager les sociétés immobilières à investir dans de belles structures, les baux devraient être signés par la personne avec une garantie de couverture financière fournie par les Centres médico-sociaux ou les réseaux de soin, par exemple, en cas de départ précipité et de renouvellement rapide des appartements.

- il n'y aura pas de modèle unique afin de préserver la liberté de choix de l'utilisateur.

SERVICES A DOMICILE : EVITER LES ABUS

Philippe Diesbach, président de plusieurs coopératives d'habitation à Lausanne, s'est demandé une fois encore, comment gérer

REVALORISER LA VIE COMMUNAUTAIRE

« (...) La personne qui travaille et qui a l'usage de ses membres, de sa voiture, et de son appartement en propre est-elle dépendante ou autonome ? A mon avis, NON, elle dépend d'une organisation sociale complexe, sans laquelle elle est totalement incapable de fonctionner (...)

« En raison de la sur-valorisation de l'individu qui le pousse à se débrouiller seul, on observe des modes d'habitat de plus en plus solitaires, pas seulement pour les personnes âgées. Les chiffres genevois montraient il y a quelques années que la taille moyenne d'un ménage en Ville de Genève n'atteint pas deux personnes. Nous avons intégré cette idée selon laquelle il vaut mieux rester seul chez soi, y compris la génération des personnes arrivant au grand âge. Est-ce le bon système ?

« (...) La vie communautaire est considérée comme une tare (...); en réalité les ménages collectifs, ce sont les prisons, les hôpitaux psychiatriques, ou les institutions pour personnes âgées (...). Avec un modèle dominant aussi négatif, il paraît difficile de valoriser les avantages de la vie communautaire.

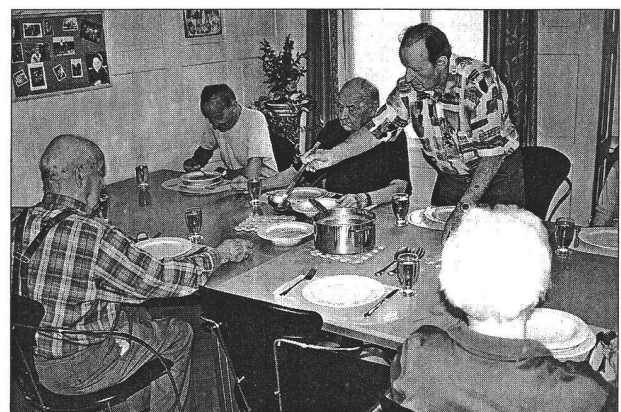
« Des choix collectifs dépendent aussi bien le type de politique sociale à mettre en œuvre que les types d'investissement à engager par rapport au logement : s'agit-il de logements intégrés, de logements pour personnes âgées uniquement, de logements existants à adapter ou d'établissements de soin ? (...)

« Demain la question de l'habitat se posera encore avec davantage d'acuité : quand et où déménager ? Qui fournira quelle aide ? La réponse ne dépendra plus tellement du handi-

A 300 m du Neumarkt, le centre pour personnes âgées a encore loué les trois étages supérieurs d'un immeuble commercial au rez-de-chaussée duquel se trouve un tea-room. Les locataires qui occupent neuf studios font ménage commun



Groupés en communauté d'habitation, les locataires préparent dans la mesure de leurs moyens le repas qu'ils partageront ensuite



cap physique pour lequel il existe de bonnes solutions, (infrastructures, services d'aide de toutes sortes, moyens auxiliaires, etc), mais bien plutôt du handicap psychique (troubles cognitifs et du comportement). Ces troubles pèsent lourdement sur les aidants qu'ils soient professionnels ou naturels (familles, proches).

« (...) Promouvoir des caractéristiques constructives plus favorables à la vie de groupe constituerait une bonne solution. La question ne se pose pas tellement en terme de logements intégrés ou pas, mais il s'agirait plutôt de mettre en place des infrastructures qui servent à tout le monde. (...)

« Renoncer à segmenter les fonctions représente aussi une bonne piste comme le montre l'exemple genevois. Les aménagements urbains et les parcours piétons conçus pour les enfants sont aussi utiles aux personnes âgées et vice-versa (...)

« Une troisième voie consisterait à débanaliser l'intervention à domicile. (...) Il faut vraiment mesurer ce que signifie cette intrusion dans le chez soi. D'une part, la multiplication des interventions quotidiennes peut dévaloriser le bonheur que la personne ressent à vivre dans son cadre naturel. D'autre part, ce soutien à domicile peut entraîner une charge émotionnelle trop lourde pour les aidants, proches ou professionnels, qui ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail qu'une équipe œuvrant en institution (...)

Extrait de la synthèse présentée par Elisabeth Hirsch, cheffe du Service de la santé publique du canton de Neuchâtel

équitablement un parc de logements, quand des personnes âgées ne veulent pas quitter un appartement spacieux et bon marché, pour s'installer dans un appartement plus petit qui leur conviendrait mieux, mais beaucoup plus cher.

Lors de la table ronde, Maisy Billod, fondatrice du mouvement Vieillesse aujourd'hui et demain s'est demandée si la multiplication des interventions au domicile d'une personne dépendante ne compromettrait pas la qualité de vie chez soi. C'est pourquoi les représentants des mouvements de retraités ont demandé à être mieux associés aux choix de société qui les concernent ; la mise en place de conseils d'ainés tente de répondre à cette attente.

A LA RECHERCHE DE SOLUTIONS NOUVELLES

En conclusion de cette journée, on relève que les barrières architecturales, pour réelles qu'elles soient dans les logements privés, ne représentent pas un obstacle majeur à l'épanouissement de la personne âgée dans son milieu naturel. Il en va tout autrement des contraintes économiques et des choix politiques, ainsi que l'ont observé plusieurs intervenants.

Telle que pratiquée depuis longtemps, la politique du logement compromet toute mobilité qui offrirait des solutions adéquates à toutes les générations. Les jeunes ménages pourvus d'enfants seraient heureux d'emménager dans les vastes logements occupés de longue date par les personnes âgées et que les services à domicile regimbent à entretenir. Et pour cause, ces dernières n'ont pas envie de s'installer dans un appartement plus petit, qui leur conviendrait mieux, mais qui

coûte beaucoup plus cher. Quand donc les milieux immobiliers et les pouvoirs publics se concerteront-ils pour trouver une solution à cette durable impasse ?

Tétanisés par la perspective de voir arriver un nombre toujours plus grand de personnes âgées dépendantes, les pouvoirs publics s'apprêtent à lever le moratoire sur la construction de nouveaux établissements médicalisés. Ces solutions coûtent cher à la construction et à l'exploitation et ne répondent guère au goût de la population. Or, il existe de nouvelles formes d'habitat collectif à caractère familial faisant appel aux services à domicile extérieurs ou offrant toutes les prestations nécessaires. Des établissements médico-sociaux ont aussi créé des synergies avec des logements protégés et/ ou un foyer de jour.

L'alternative logement individuel ou vie en institution apparaît comme manifestement dépassée. Porter un regard plus objectif sur la vie communautaire permettrait de dédramatiser des enjeux figés et de proposer une diversité de choix plus conforme aux aspirations de chacun.

Jacques Dentan

Ci-dessous à gauche:

Près de Lyon, l'Office villeurbannais des personnes a installé des domiciles collectifs pour personnes âgées dans trois HLM. L'immeuble Louis-Fort comprend une bonne trentaine de logements sociaux, dont 13 studios réservés aux personnes âgées en perte d'autonomie. Les locataires du domicile collectif bénéficient de services d'aide à domicile à la carte et s'associent à la vie communautaire (repas, activités de loisirs, etc).

Ci-dessous à droite:

Le domicile collectif Louis-Fort propose une présence professionnelle permanente, à telle enseigne que les locataires qui le souhaitent peuvent y finir leurs jours.

Photos Jacques Dentan

